



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : AC/AC/2019-11-06

Orange
78, rue Olivier de Serres
75505 Paris cedex 15

À l'attention de **Monsieur Alain GUEGUEN**
Directeur de la Reconnaissance et de la Rétribution

Paris, le 11 juin 2019

Objet : Reprise de cotisations sociales sur les salaires des contrats d'apprentissage

Monsieur le Directeur,

Suite à une modification de la réglementation au 1er janvier 2019, tous les alternants du Groupe ont été informés par mail fin mai 2019 de l'évolution du calcul de leurs cotisations sociales. Ces dernières passent d'un système forfaitaire à un système de calcul au réel, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

L'impact direct pour les alternants est une régularisation des cotisations sociales sur la paie de juin pouvant aller jusqu'à 310€. Ceci est loin d'être anodin sur des revenus salariés déjà faibles et cette action peut très rapidement mettre nos collègues en difficultés.

La CFE-CGC Orange a déjà sollicité les experts alternance et CSRH pour s'assurer que les alternants pourront étaler dans le temps ce prélèvement sur leur paie ou que des solutions minimisant l'impact financier de cette mesure leurs seront proposées.

La CFE-CGC Orange vous demande de mener ces actions dans les plus brefs délais et de nous tenir informés de l'avancé des régularisations.

En outre, la CFE-CGC Orange regrette que la direction n'ait pas mis en place un provisionnement par anticipation dès le mois de janvier afin de protéger les salaires les plus faibles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne CUDON et Alexis CHABROL
Commission Nouveaux embauchés
CFE-CGC Orange

Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central
CFE-CGC Orange